



Mme Françoise NYSSSEN,  
*Ministre de la Culture*

Mme Frédérique VIDAL,  
*Ministre de l'Enseignement supérieur,  
de la Recherche et de l'Innovation*



M. Gérard COLLOMB,  
*Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur (DGCL)*

M. Gérald DARMANIN  
*Ministre de l'Action et des Comptes publics*

M. Olivier DUSSOPT  
*Secrétaire d'État auprès du Ministre de  
l'Action et des Comptes publics.*



Paris, le 28 mars 2018

**Objet : situation des professeurs territoriaux d'enseignement artistique des écoles supérieures d'art et de design.**



Mesdames et Messieurs les Ministres,

Vous-même – et vos services – êtes concernés, à divers titres, par le dossier des écoles supérieures d'art et de design, établissements sous tutelle du ministère de la Culture.

Comme vous le savez, ces écoles supérieures d'art – contrairement aux écoles nationales supérieures d'architecture – forment un réseau hétérogène de deux types : les établissements nationaux (EPA, opérateurs du ministère de la culture) et les établissements placés sous la responsabilité des collectivités territoriales (majoritairement EPCC).

En 2002, les écoles nationales d'art du ministère de la Culture ont connu une réforme d'ampleur, sans que ces mêmes évolutions puissent s'appliquer aux établissements territoriaux, alors qu'ils délivrent pourtant les mêmes diplômes nationaux.

Après plus de quinze années de *statu quo* – émaillées de divers rapports, de différentes propositions, de mouvements sociaux dans les écoles, *etc.* –, la situation n'a pas évolué et devient intenable au regard de la réforme d'importance qui vient d'être réalisée pour les écoles nationales supérieures d'architecture.

Aujourd'hui, le climat social dans les écoles d'art est particulièrement tendu voire « explosif », même dans les écoles les mieux dotées.

En effet, la publication des textes officiels relatifs à la réforme des écoles d'architecture suscite un profond agacement qui ne semble pas s'éteindre au vu des enjeux multiples pour ces établissements comme l'inscription pleine et entière dans la recherche, le positionnement européen et international, *etc.*

**La CFDT considère qu'il est aujourd'hui urgent de sortir de l'immobilisme et de cette impasse. Aussi, nos fédérations CFDT vous demandent de diligenter dans les plus brefs délais une inspection conjointe (sur un large périmètre<sup>1</sup>) à l'instar de celle qui a été réalisée pour les écoles d'architecture.**

Le gouvernement se doit de porter une réelle ambition et une vision dynamique pour l'enseignement dispensé dans les écoles supérieures d'art et de design sur le territoire français, facteurs importants de l'aménagement culturel des territoires et de leur attractivité internationale.

**Nos fédérations portent également une proposition ambitieuse pour régler définitivement la question du statut et du positionnement des PEA arts plastiques (cadre d'emploi de la fonction publique territoriale) : une intégration dans le corps existant des professeurs des écoles nationales supérieures d'art du ministère de la Culture.**

N.B. Vous trouverez nos propositions détaillées dans une note annexée à ce courrier.

Dans l'attente de votre intervention, nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous voudrez bien porter à notre courrier.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Mesdames et Messieurs les Ministres, l'expression de notre très haute considération.

**Pour les fédérations F3C CFDT**

Le secrétaire général,



Jérôme MORIN

**Interco CFDT**

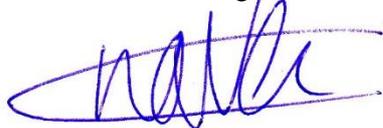
La secrétaire générale,



Claire LE CALONNEC

**Pour la fédération Sgen CFDT**

La secrétaire générale,



Catherine NAVE-BEKTI

**Pour la CFDT Fonctions publiques**

La secrétaire générale



Mylène JACQUOT

<sup>1</sup>) D'après nos informations, deux inspections conjointes (IGAC/IGAENR) vont être menées : une sur l'inscription des écoles supérieures d'art dans les COMUE et une sur le dispositif Erasmus +.